

République Française

Département
Seine-et-Marne

Commune de RECLOSES

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL RECLOSES SEANCE du 20 JUIN 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Suffrages exprimés
15	15	14

Date d'affichage :
12/06/2014

L'an deux mille quatorze, le 20 juin à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de Recloses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, à 20h30, sous la présidence de Madame Catherine TRIOLET

Etaient présents : Mme TRIOLET Catherine, *Maire*,

Mr CHARMEUX Alain, Mme PICARD Catherine, Mme PAWLIKIEWICZ Claire, Adjoints,

Mme ZAHAR Brigitte, Mr COBESSI Philippe, Mme MARIN Nicole, Mme MOREAU Catherine, Mme RIBAS Marie-Laure, Mme WEBER Chantal et Mr RICHARD Fabrice, Mr PORCHER Emmanuel et Mr FALCONNIER Patrick, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme VAYSSE Dominique, Mr ALLARD Jean-Marc

Pouvoirs : Mme VAYSSE Dominique donne pouvoir à Mme TRIOLET Catherine

Secrétaire de séance : Mme PICARD Catherine

ORDRE DU JOUR

1/ Transfert du Personnel

2/ Modification du tableau des effectifs du Personnel communal

3/ Installation d'une infrastructure de charge pour véhicule électrique

4/ Affaires diverses

Approbation du procès- verbal de la précédente réunion

Le compte rendu du conseil municipal du 29 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

1/ Transfert du Personnel

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de Seine et Marne du 17 juin 2014, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs **DONNE** son accord pour le transfert des agents travaillant pour le RPI, et **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires au transfert de ce personnel vers le RPI.

2/ Modification du tableau des effectifs du Personnel Communal

Madame le Maire **DEMANDE** la suppression des postes suivants dans le cadre du transfert du personnel au Regroupement Pédagogique Intercommunal RECLOSES/VILLIERS/GREZ à partir du 2 septembre 2014 de :

-Un agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} Classe à temps non complet

-Un Adjoint technique 2^{ème} Classe à temps non complet

Et la modification du temps de travail pour le poste suivant :

-Un Adjoint technique 2^{ème} Classe à 32h pour le RPI et 3H pour la Commune de Recloses

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de Seine et Marne du 17 juin 2014, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs, **ACCEPTE** la suppression des deux postes et la modification du temps de travail d'un agent.

3/ Installation d'une infrastructure de charge pour véhicule électrique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs:

• **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières.

• **TRANSFERT** la compétence de création, d'entretien et d'exploitation d'infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques et/ou hybrides rechargeables au SDESM pour une durée de dix (10) ans à compter du caractère exécutoire de la présente délibération ;

- **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant l'installation d'une Borne
 - **DEMANDE** au SDESM de lancer les travaux d'installation de l'infrastructure de charge nécessaire à l'usage des véhicules électriques et/ou hybrides rechargeables de la rue des Champs.
 - **DIT** que les crédits nécessaires (1000€) seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
 - **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants.

4/ Affaires Diverses

4/1 Décision Modificative

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative concernant le Budget de la Commune comme suit :

Dépenses Fonctionnement :

Article 617 (Etudes et recherches) : - 1 500€

Dépenses Fonctionnement :

Chapitre 023 (Virement à la section d'investissement) : 1 500€

Dépenses Investissement :

Article 261 (Titres de participation) : 1 500€

Recettes d'Investissement :

Chapitre 021 (Virement à la section de fonctionnement) : 1 500€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **ACCEPTÉ** à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs cette décision modificative.

4/2 Subvention auprès du PNR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs, **AUTORISE** la demande de subvention auprès du PNR pour des travaux de bordures Route d'Ury d'un montant de 64 094.40€ HT établi par l'Entreprise TP GOULARD.

4/3 CCPF (Désignation Délégués pour la commission Intercommunale des Impôts Directs)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs, **DESIGNE** :
Mme ZAHAR Brigitte titulaire et Mr PORCHER Emmanuel suppléant pour la commission Intercommunale des Impôts Directs à la CCPF.

**La séance a été levée à 20H50
Le Maire, Catherine TRIOLET**